

Tortures et meurtres attribués à la police

Le FONADH dénonce

Un collectif de 15 ONG, formant le Forum des Organisations Nationales des Droits de l'Homme (FONADH), a saisi l'occasion de la célébration de la journée internationale contre la torture, le 26 juin dernier, pour dénoncer une série de " sévices et meurtres " attribués à la police.

Le FONADH a ainsi dénoncé, au cours d'un point de presse organisé pour la circonstance, "un regain exceptionnel des sévices sur les prisonniers d'opinion et de droit commun, parfois mortels et devenus systématiques sur l'ensemble du territoire mauritanien ".

Les associations signataires du document distribué à l'occasion de leur rencontre avec la presse nationale et internationale, jugent " la situation préoccupante ", constant qu'elle est " aggravée par la multiplication des cas, l'impunité totale des tortionnaires et l'obstination des autorités à couvrir les actes suspects, par le mensonge et la banalisation ". Dans sa déclaration, le FONADH cite un chapelet de meurtres commis entre les mois de septembre 2003 et juin 2005 : Amadou Kane, âgé de 16 ans, mort à Riad, le parquet considérant l'affaire comme "un homicide involontaire". Le cas de Omar Diallo, au commissariat

empire, loin de toute alerte, au milieu d'une population en proie à la peur des représailles des représentants du pouvoir ".

Les ONG constatent également que les victimes des exactions ainsi dénoncées " doivent souvent se dédire sous différentes pressions, les témoins du démenti sont toujours fabriqués par les autorités judiciaires et policières pour accréditer leur thèse, des menaces, interventions tribales, promesses, tout l'arsenal de la dissuasion y passe, pour que la vérité la plus manifeste sombre sous l'arbitraire et que l'opinion publique reste passive ". Le FONADH souligne que " les actes de tortures deviennent systématiques au cours des interpellations et gardes à vue, même sans aucun acte administratif de la police ". Le cas d'un taximan, Mohamed Mahmoud Ould El Hacem " qui se fait écraser le nez sur la voie publique par un policier du commissariat d'Arafat et les rafles opérées dans les quartiers périphériques où résident beaucoup d'étrangers, notamment ressortissants d'Afrique de l'ouest, n'ayant aucune appartenance tribale ou socioprofessionnelle " viennent compléter le tableau dressé par les associations de défense des droits humains.

Ratifier la convention internationale contre la torture

riat de police de Kaédi, "l'autopsie demandée par la famille est refusée par le parquet et le dossier classé sans suite". Cheikh Bocoum, un jeune de 21 ans dont le corps est découvert à la plage et dont "le parquet a joint son dossier à une affaire crapuleuse". Daouda Sow, un marin de 21 ans "tué à bout portant par un policier de la Brigade Mobile du commissariat d'Arafat, le jour de la fête de l'Aid El Kebir, le juge d'instruction conclut à un non lieu".

Le dernier cas en date de cette première série dans la comptabilité macabre des ONG est celui de Mamadou Aliou Diallo, un homme âgé de 58 ans, père de plusieurs enfants et originaire de la Guinée "mort le 21 juin 2005, au commissariat de Dar Naim. Le 24 juin, la police, avec un cynisme écoeurant, déclare par la voix de son porte parole que le défunt s'est suicidé en tapant sa tête contre un mur du commissariat, quelques heures après son arrestation, dans le cadre d'une enquête sur un différend privé".

La déclaration du FONADH revient également sur les cas de Khadijettou Mint Mohamed, arrêtée en avril 2003, qui avorta après avoir été battue et conduite au dispensaire de Sebkhia, mais aussi celui de Zeinabou Mint Youssouf "qui avorte et décède suite à des coups et blessures infligés par la police parce qu'elle portait le Hijab", les ONG citant certaines sources de presse pour étayer le dernier cas.

Les associations précisent que les cas répertoriés dans leur déclaration du 26 juin "ne concernent que Nouakchott, la capitale, dans les autres localités du pays, la situation

Suite à un tel constat, dont le but est de tirer la sonnette d'alarme, les ONG du FONADH en appellent à l'opinion nationale, internationale, aux bailleurs de fonds et à tous ceux se soucient de la bonne gouvernance, sur "la situation des libertés élémentaires" dans notre pays, "en particulier, le non respect du droit à la vie" consacré par l'article 3 de la déclaration universelle des droits de l'homme, estimant que le dispositif de répression face aux actes incriminés accorde "une impunité mécanique" aux présumés auteurs de ces infractions, constatant par ailleurs que "quand l'État ou les autorités judiciaires ~~ne~~ lèvent l'immunité de fait du personnel de la police, cela continuera à constituer, sur le sol mauritanien, la principale menace à la tranquillité des gens". Pour mettre fin à la situation ainsi décrite et arrêter le "chapelet des horreurs", le FONADH "encourage les autorités politiques à ratifier urgemment la convention internationale contre la torture (sous réserve du doute précédent), ainsi que son protocole optionnel, afin d'abolir l'usage de la torture et l'impunité par la poursuite et la sanction disciplinaire et judiciaire des auteurs des actes illégaux et arbitraires". Parmi les 14 ONG signataires de la déclaration du 26 juin, certaines (SOS Esclaves, AMDH...) viennent d'accéder à la reconnaissance de l'administration, alors que d'autres attendent encore.

AMADOU SECK